



Décision du Directeur, Président du Directoire
n° 2020-028

**Objet : Composition du Comité Technique
d'Etablissement**

- ✚ Vu la loi n° 86-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
- ✚ Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière
- ✚ Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique
- ✚ Vu les articles R. 6144-40 et suivants du Code de la Santé Publique
- ✚ Vu les articles L. 315-13 et R. 315-66 du Code de l'Action Sociale et des Familles
- ✚ Vu l'instruction n° DGOS/RH3/DGCS/4B/2018/62 du 8 mars 2018 relative aux élections professionnelles 2018 dans la fonction publique hospitalière
- ✚ Vu l'instruction n° DGOS/DGCS/RH3/4B/2018/231 du 12 octobre 2018 relative au dispositif de remontée des résultats aux élections professionnelles des comités techniques des établissements publics de santé, des établissements publics sociaux et médico-sociaux et des groupements de coopération sanitaires de moyens de droit public, au comité consultatif national, aux commissions administratives paritaires départementales
- ✚ Vu les élections professionnelles en date du 6 décembre 2018
- ✚ Vu le courrier du Syndicat Force Ouvrière en date du 19 juillet 2019
- ✚ Vu le Règlement Intérieur
- ✚ Vu le procès-verbal de la Commission Médicale d'Etablissement en date du 14 septembre 2020

DECIDE

ARTICLE 1 : La composition du Comité Technique d'Etablissement du Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne est arrêtée comme suit :

Syndicat F.O.

Membres titulaires

- Monsieur PIERRE Patrice
- Madame VIVIEN-MARTIN Carole
- Monsieur KLEIN William
- Madame MOUFID Nora
- Madame VERGER Sophie
- Madame ROSE Marie-Angélique
- Monsieur ROLLET Nicolas

Membres suppléants

- Madame HERVE Céline
- Madame CHEVASSON Sabrina
- Madame DIAS DOS SANTOS Ana Rita
- Madame MASDAN Sabrina
- Madame PINON Audrey
- Madame BEDEAU Magali
- Madame BOURDIN Marion

Syndicat C.F.D.T.

Membres titulaires

- Madame THOMAS Isabelle
- Monsieur EL AMRAOUI Hassane

Membres suppléants

- Madame BAUJARD Virginie
- Madame VITTET DENRY Nathalie

Syndicat C.G.T.

Membre titulaire

- Monsieur BARBERIS Philippe

Membre suppléant

- Madame DENIS Pascale

Représentants de la C.M.E.

Membre titulaire

- Madame le Docteur CHALARD Magali

Membre suppléant

- Madame le Docteur JOUANNE Monique

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux formulé près le directeur du Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne (4 Avenue Pierre Scherrer – 89000 AUXERRE) ou d'un recours contentieux près le Tribunal Administratif de DIJON (22 Rue d'Assas – 21000 DIJON), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Auxerre, le 15 septembre 2020

 **Le Directeur**

Yves BUZENS

Destinataires :

- Membres du C.T.E.
- Affichage